

Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)

Production création cinématographique œuvres audiovisuelles structurantes (fiction/animation)

- ▶ [Production de projets structurants : long métrage fiction/animation](#)
- ▶ [Production de projets structurants : fiction TV/SMAD \(unitaire ou série\)](#)

Pièces à fournir pour le dépôt :

▶ [Production de projets structurants : long métrage fiction/animation](#)

- ⇒ **Un dossier artistique comprenant :**
 - Une note générale de la production présentant le projet,
 - Une note d'intention de réalisation,
 - Un synopsis,
 - Un scénario avec continuité dialoguée,
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ/filmographie de l'auteur.e et/ou du.de la réalisateur.ice,
 - Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
 - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
 - Toutes autres pièces jugées utiles par la production.
- ⇒ **Le dossier financier comprenant :**
 - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger lors du dépôt),
 - Un devis prévisionnel de production faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée)
rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
 - Un plan de financement de production (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
 - Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGEP(Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
 - Toutes autres pièces jugées utiles par la production.
- ⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**



- **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**
 - Une attestation d'acquisition de 50% d'apports financiers pour le long métrage fiction et 30% pour le long métrage animation au moment du dépôt,
 - Le justificatif d'engagement des différents cofinanceurs,
 - Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties (contrat d'option sinon) si possession - en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt de ce contrat sera obligatoire,
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'oeuvre originale concernée,
 - Si l'auteur.e/réalisateur.ice réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
 - le cas échéant, la copie du.des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
 - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois,
 - Toutes autres pièces jugées utiles par la production.



► **Production de projets structurants : fiction TV/SMAD (unitaire ou série)**

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la production présentant le projet,
- Une note d'intention de réalisation,
- Un synopsis,
- Un scénario avec continuité dialoguée,
- Pour les séries, le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ/filmographie de l'auteur.e et/ou du.de la réalisateur.ice,
- Un lien des précédentes réalisations (auteur.e et/ou réalisateur.ice au choix de la production),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du projet précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger lors du dépôt),
- Un devis prévisionnel de production faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée)
- rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
- Un plan de financement de production (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties (contrat d'option sinon) si possession - en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt de ce contrat sera obligatoire,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**

• **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties (contrat d'option sinon) si possession - en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt de ce contrat sera obligatoire,
- La copie de l'engagement d'un diffuseur agréé ARCOM ou SMAD
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si l'auteur.e/réalisateur.ice réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- le cas échéant, la copie du(des) contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

